



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Nord

inspection
Dunkerque / Bergues

éducation
nationale

Mesdames et Messieurs les enseignants de la
circonscription de Dunkerque-Bergues

Dunkerque, le 6 septembre 2019

Objet : Note de service n°3 – Plan de formation continue hors temps scolaire

EMARGEMENT

Dossier suivi par
Damien Deheunynck
Inspecteur de
l'Éducation nationale

Téléphone
03 28 68 19 89
Courriel
ce.0595539a@ac-lille.fr

7, rue nationale
59140 Dunkerque

En liaison avec la demande ministérielle et le projet d'objectifs de la circonscription, le plan de formation annuel continue de prioriser le français et les mathématiques, tant sur le plan didactique que pédagogique.

Une focale transversale sur les élèves à besoins éducatifs particuliers est maintenue pour répondre aux besoins locaux repérés.

Les différents modules sont calibrés en sessions de 2 ou 3 heures (parfois séquencées en plusieurs temps) et articulés pour former de manière différenciée **3 parcours de 18 heures**. Les enseignants exerçant à temps partiel participeront aux temps de formation au prorata de leur quotité de service.

Les parcours sont présentés synthétiquement en annexe :

- le **parcours « enseignant »**, pour les adjoints, TS, brigade..., qui par principe prioriseront les animations du cycle dans lequel ils accomplissent la plus grande part de leur service.

Remarque : les enseignants ayant au moins 1 élève de CP participeront aux animations dévolues au cycle 2.

- le **parcours « directeur »**, qui inclut de manière spécifique un volet dédié au pilotage pédagogique,

- le **parcours « enseignant-ressource »**, pour les enseignants intéressés par les missions de formateur, de tuteur, de maître d'accueil...

Dans le tableau d'inscription, quel que soit son profil, **chaque enseignant** indiquera **l'ENSEMBLE des modules** qui compose ses heures de formation en inscrivant « **1** » dans les colonnes qui le concerne. Un calcul automatique s'effectuera.



Les directeurs et directrices utiliseront le tableau d'inscription joint à cette note, pour faire remonter ces informations de manière numérique à l'inspection **au plus tard le 20 septembre 2019** (*sans oublier les TS et brigades rattachés à l'école*). Au-delà de cette date, l'équipe de circonscription se chargera de la répartition des modules en fonction des places encore disponibles.

Les enseignants ayant fait une demande de cumul d'activité s'arrangeront pour être présents et ponctuels aux animations auxquelles ils se sont inscrits.

L'équipe de circonscription reste à votre écoute en tant que de besoin.

Je vous remercie de votre coopération,

L'Inspecteur de l'Education nationale,

Damien Deheunynck

